

QUELQUES BREVES INFORMATIONS SUR L'ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE (OHI)

L'Organisation hydrographique internationale (OHI), créée en 1921, est une organisation intergouvernementale consultative et technique établie dans le cadre de la Convention relative à l'OHI. L'Organisation hydrographique internationale comprend actuellement 88 Etats membres. L'OHI engage activement tous les Etats côtiers et intéressés à faire progresser la sécurité maritime et son efficacité ainsi que l'utilisation durable de l'environnement marin. L'un de ses principaux rôles est la tenue à jour des normes et directives internationales pertinentes ainsi que la coordination mondiale de la fourniture de services en matière d'hydrographie et de cartographie marine. Le siège du Secrétariat de l'OHI est basé à Monaco. Elle n'a aucun intérêt, ni le mandat ni le pouvoir d'influencer ou d'interférer avec les droits souverains et la juridiction de ses Etats membres ou de leurs populations.

Les Etats membres sont normalement représentés par leur Hydrographe national (le directeur du Service hydrographique) qui devrait être responsable de la fourniture des services d'hydrographie et de cartographie marine requis pour satisfaire aux prescriptions de la règle 9 du chapitre V de la Convention des Nations Unies (NU) sur la sauvegarde de la vie humaine en mer (SOLAS V/9) et à celles d'autres instruments des NU.

L'OHI a encouragé la création de Commissions hydrographiques régionales (CHR) afin de coordonner les services d'hydrographie et de cartographie marine, sur une base régionale. Il existe 16 Commissions hydrographiques régionales dans le monde. Les Etats membres de l'OHI coopèrent au niveau régional (via les Commissions hydrographiques régionales) et mondial (via l'OHI) afin de coordonner les levés hydrographiques et la cartographie marine, non seulement à l'appui d'une navigation plus sûre mais également à l'appui de l'utilisation bien plus large des informations hydrographiques à d'autres fins, telles que la protection de l'environnement marin, la recherche scientifique et le développement économique durable. L'hydrographie est reconnue en tant que moteur essentiel de *l'économie bleue*.

L'OHI a le statut d'observateur aux Nations Unies et est particulièrement active au sein d'un grand nombre d'organisations connexes, et notamment au sein de l'Organisation maritime internationale (OMI) et de la Commission océanographique intergouvernementale (COI). L'OHI est reconnue comme étant l'autorité compétente en matière d'hydrographie et de cartographie marine. Par conséquent, tous les instruments pertinents des NU qui traitent de l'hydrographie et de la cartographie marine se réfèrent aux normes et directives appropriées, établies par l'OHI.

L'OHI est financée par les contributions annuelles de ses Etats membres qui sont calculées à partir du chiffre de tonnage enregistré pour la flotte de chaque Etat. Parmi ses activités, l'OHI gère un programme de renforcement des capacités qui fournit une formation ciblée et une assistance technique dans le but d'améliorer la cartographie marine et la fourniture de renseignements sur la sécurité maritime dans les régions et notamment pour les pays en développement. Le programme de l'OHI en matière de renforcement des capacités

est financé à partir du budget de l'OHI avec les contributions additionnelles de plusieurs Etats membres et de divers organismes philanthropiques.

Des informations complémentaires sur l'OHI sont disponibles à l'adresse suivante :
www.iho.int